

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 45
votants : 64

Date de la convocation :
22 septembre 2022

Présents :

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Jeanne VOIRY, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Laetitia SERRE), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE), Souhila BOUDALI-KHEDIM (procuration à Christophe MONTEUX), Victoria BRIELLE (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Ali-Patrick LOUAHALA (procuration à Gérard BROSSE), Roger RINCK (procuration à Jean-Pierre LADREYT), François GIRAUD (procuration à Marie-Josée VOLLE).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE, Christian MARNAS, Mathilde GROBERT, Yann VIVAT, Gilbert BOUVIER.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

Délibération n°2022-09-28/193

OBJET : CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2022-2024 AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Rapporteur : Gilbert MOULIN

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) s'est engagée dans la mise en œuvre d'un nouveau programme d'intervention (le 11^{ème}) pour la période 2019-2024. À l'échelle du bassin Rhône

Méditerranée et Corse, ce programme dispose d'une enveloppe financière de 440 millions d'euros par an, à investir pendant les six années de ce programme.

Après s'être engagée sur un premier contrat pour la période 2019-2021, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a souhaité contractualiser une nouvelle fois avec l'Agence de l'Eau RMC afin d'acter le financement d'opérations phares.

En effet, en mobilisant des enveloppes financières particulièrement intéressantes sur les secteurs classés en zones de revitalisation rurale (ZRR), ce contrat va donner les moyens à la collectivité de réaliser des opérations d'envergure destinées à améliorer la qualité des eaux via l'optimisation de deux dispositifs d'assainissement :

- Réseau et station d'épuration de Gourdon : 230 000 € de dépenses pour une aide de 78 291 € ;
- Réseau et station d'épuration de Saint-Sauveur-de-Montagut : 1 425 700 € pour une aide de 425 050 € ;

Il convient de noter que la règle veut que ces contrats ne soient passés qu'avec les EPCI à fiscalité propre. Toutefois, afin de permettre au Syndicat d'Eau Potable Crussol Pays de Vernoux et au SYDEO, de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau RMC, il a été décidé d'accueillir ces deux structures au sein du contrat d'Agglomération.

C'est ainsi que sur les 3 ans du contrat d'Agglomération, 3,08 M € d'opérations ont été programmés par les trois structures, l'Agence de l'Eau RMC apportant une aide de 1,32 M €, soit environ 40 %.

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Vu le contenu du programme de mesures du SDAGE ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le contrat d'Agglomération Privas Centre Ardèche ci-annexé entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Communauté d'Agglomération, le Syndicat Crussol Pays de Vernoux et le Syndicat SYDEO ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit contrat et tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Pour le Président, absent,
en application des articles L.2122-17 et L.5211-2
du Code Général des Collectivités Territoriales,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle MASSEBEUF



Le secrétaire de séance,
Michel GAMONDES

